

RÈGLEMENT DU PromoBad Jeunes USEE de Noël (Matin)

Le samedi 21 décembre 2024 de 09h à 12h

ARTICLES RELATIFS À L'ORGANISATION DU TOURNOI

ARTICLE 1

Le tournoi est autorisé sous le N° **en cours**.

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement sera affiché sur les panneaux réservés à cet effet :
Gymnase de la Prairie au 21 Rue de Condé à Ézanville sur 7 terrains.

ARTICLE 3

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD. Des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

ARTICLE 4

Le Gestionnaire et Organisateur de Compétitions sera **Lucas LEITE GONCALVES**. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

ARTICLES RELATIFS À L'INSCRIPTION AU TOURNOI

ARTICLE 5

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition pour la saison en cours. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues pour « FORFAIT » après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits), devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et enverra les pièces justificatives, dans les délais impartis, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton. Tout joueur s'inscrivant au tournoi de l'USEE s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date et ne pas être sous le coup d'une suspension.

ARTICLE 6

Le PromoBad Jeunes USEE de Noël (Matin) est ouvert aux catégories Minibad (U9), Poussin (U11) et Benjamin (U13) pour les jeunes étant entre NC et D9.

ARTICLE 7

Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire dans le tableau unisexe. Les inscriptions sont en mode standard.

ARTICLE 8

L'inscription est de 5€ par jeune.

L'inscription comprend les 2 euros que le club doit verser à la fédération pour chaque inscrit.

ARTICLE 9

En cas de forfait sur place, et, dans l'intérêt du bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation pourra accepter des jeunes de dernières minutes.

ARTICLE 10

Le code de conduite des joueurs, des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques sera appliqué pendant le tournoi.

ARTICLE 11

Les inscriptions et paiements devront se faire en ligne uniquement sur Badnet. Une inscription ne sera validée que si le joueu.e.se est à jour des droits d'inscription. Le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer un nombre de places dans le tableau à des personnes identifiées. Toute modification concernant une inscription devra se faire en ligne ou par mail adressé à l'organisateur. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux seront supportées par le joueur en cause si pas de trace de mail ou de modification en ligne sur Badnet.

ARTICLES RELATIFS AU DÉROULEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 12

Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque le jour de la compétition dès son arrivée. Tous les joueurs et joueuses seront convoqués à la même heure. Tout joueur non présent au moment du lancement de son match pourra être déclaré W.O.

ARTICLE 13

Tout joueur désirant quitter momentanément le gymnase devra prévenir l'organisation sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 3 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par l'organisation.

ARTICLE 14

A l'appel de son nom, chaque joueur aura **3 minutes** pour se rendre sur le terrain et échanger quelques volants. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain. Le temps de repos est de 20 minutes entre deux matchs. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée.

ARTICLE 15

Une tenue sportive correcte (conforme à la circulaire fédérale en vigueur de la FFBAD) est exigée sur les terrains. Les maillots de badminton sans manches et les robes de badminton sans manches seront autorisés.

ARTICLE 16

Les matchs seront arbitrés par d'autres jeunes. Les explications concernant les rotations jeu - arbitrage seront expliquées sur place.

ARTICLE 17

Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés uniquement à titre indicatif. Le remplacement d'un joueur défaillant s'effectuera conformément au Règlement Général des Compétitions (Page 32-34 du Guide du Badminton).

ARTICLE 18

Les matchs seront disputés en **deux sets gagnants** de 11 points. Le format des terrains sera aménagé en fonction des niveaux des jeunes.

ARTICLE 19

L'organisation mettra à disposition des volants durant la compétition.

ARTICLE 20

Les règles locales concernant les « fautes et let » au service et en match seront annoncées le jour de la compétition et affichées dans le gymnase.

ARTICLE 21

L'USEE décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu dans l'enceinte et aux abords des gymnases.

ARTICLE 22

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leurs matchs, les membres du comité d'organisation, le Juge-Arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le Juge-Arbitre.

ARTICLES RELATIFS À L'UTILISATION DE SUBSTANCES DOPANTES

ARTICLE 23

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale sur laquelle se trouverait la prescription de produits figurant sur la liste des produits dopants devra la présenter au médecin préleveur en cas de contrôle antidopage. Cette présentation n'exonère en rien d'éventuelles sanctions.